

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marc-Antoine Dumont

<https://www.cadre21.org/membres/f85c4cec9508bf3b694e0468>

Date d'obtention : 2022-10-17 17:10:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto se base sur la réflexion éclairée sur les situations qui peuvent arriver. L'importance est d'évaluer la pertinence, la suffisance, la richesse et la clarté de chacune des situations. En cas de doute, nous pouvons nous référer à la trousse de manière autonome et rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut prendre le temps d'analyser chacune des situations. Même si les mises en situation nous semble similaires, des petites différences nous demande parfois de changer nos interventions et nos méthodes d'agir.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les rencontres avec les victimes. Car le climat et la relation de confiance doit parfois être optimal afin de pouvoir trouver un règlement à la situation sérieuse que l'élève vie.